

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002024_76

Arrondissement de TORCY

Objet : *Evolution de Mélodie et Requiem en gamme Opus, hébergement en mode SAAS des applications Adagio, Maestro, Mélodie et Requiem.*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition commerciale émise par la société Arpège, concernant l'évolution des applications Mélodie et Requiem en gamme Opus ainsi que l'hébergement en mode SAAS des applications Adagio, Maestro, Mélodie et Requiem.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de la proposition commerciale.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition commerciale de la société Arpège.

Article 2 : Le montant de la proposition commerciale est de 7 686,00 euros toutes taxes comprises (sept mille six cent quatre-vingt-six euros toutes taxes comprises).

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

165

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 18/10/2024



ID : 077-217702158-20241015-02024_076-AU

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Arpège

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 15 octobre 2024
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

